

Projet de formation en art infirmier

CALENDRIER ENVOI DES DOCUMENTS

Quels documents sont nécessaires pour activer le financement de votre salaire?

Quand les documents doivent-ils nous être envoyés ?

Quels documents?	Envoi du travailleur vers l'employeur et le FINSS au plus tard pour le:
A. Inscription définitive de l'école	30/9
B. Attestation d'assiduité:	
1) 1er trimestre (septembre - décembre)	15/1
2) 2ème trimestre (janvier-mars)	15/4
3) 3ème trimestre (avril-juin)	15/7
C. Attestation de résultat 1ère session *	15/7
C. Attestation de résultat si 2ème session	15/9

^{*} Si le travailleur a une 2ème session: l'attestation annonçant la 2ème session doit être envoyée au FINSS! Après la 2ème session, le document reprenant les résultats définitifs doit être envoyé au FINSS.

Sans document, le finss ne verse pas votre salaire à l'employeur.

Si celui-ci ne reçoit pas les documents, il est également en droit de stopper le versement de votre salaire (cf. la FAQ du projet)

Il est donc extrèmement important d'envoyer les documents à temps à votre employeur ET au FINSS à l'adresse mail:

finss@fe-bi.org